

APPEL A CANDIDATURE CONTRACTUELS ALTERNANTS – MEEF2 mention 1er degré

Une opportunité à saisir qui favorise une entrée progressive dans le métier de professeur des écoles par une pratique en responsabilité et par une pleine intégration à la vie de l'école.

Le contractuel alternant, cadre général



Le stage

L'alternant est un étudiant qui effectue les 12 semaines réglementaires de stage du Master MEEF 2^{ème} année dans le cadre d'un contrat de droit public pour une durée de 12 mois consécutifs. Il effectue un service d'enseignement dont la quotité représente un tiers-temps des obligations réglementaires de service d'un professeur des écoles.

Pendant toute la durée du contrat, l'alternant bénéficie d'une rémunération mensuelle brute de 917,85 euros, une indemnité de sujétion de formation de 700 euros bruts annuels versée mensuellement (arrêté du 9 août 2022) à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves dans le premier degré (Isae) soit 70,13€ brut mensuel; elle est cumulable avec l'attribution de bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun.

L'organisation du stage est mixte :

- 30 journées en filé à raison d'une journée par semaine pendant 30 semaines
- 2 stages massés de 2 semaines chacun
- 2 journées d'immersion à programmer principalement en début d'année scolaire, 2 journées en co-intervention pour accompagner la prise de la classe en responsabilité et 1 journée d'immersion précédent chaque stage massé.
- 36 heures hors service d'enseignement, pour les autres activités

Les calendriers des stages sont propres à chaque département.

L'alternant sera prioritairement affecté pour son stage filé au plus près de son centre INSPE, ou, par défaut de son domicile.

L'alternant bénéficiera d'un accompagnement par un tuteur INSPE et par un tuteur terrain, tout au long de l'année scolaire.

NB : les alternants seront libérés de stage les 2 semaines qui précéderont les écrits du CRPE.

La procédure de recrutement et le calendrier

Les candidatures sont à adresser à :

ce.candidature41@ac-orleans-tours.fr

en utilisant le formulaire départemental à télécharger sur le site de la DSDEN (lien ci-dessous) accompagnées d'un CV, d'une lettre de motivation, du certificat de scolarité de Master 1 MEEF et du relevé de notes du 1^{er} semestre.

<https://www.ac-orleans-tours.fr/devenir-professeur-des-ecoles-en-alternance-122201>

Les candidats seront reçus en entretien dans le département de candidature par une commission composée d'un inspecteur et d'un enseignant formateur.

Pour valider le recrutement, les contractuels alternants devront obligatoirement fournir l'attestation de secourisme PSC1 et l'attestation de natation 50m avant la fin du mois de septembre.



16 mars au 10 avril 2026 : campagne d'inscription

13 au 24 avril 2026 : traitement des dossiers de candidature

6 au 13 mai 2026 : entretiens de recrutement

22 juin au 10 juillet 2026 : affectation des contractuels alternants

Avant le 30 septembre 2025 : fournir l'attestation de secourisme PSC1 et l'attestation de natation 50m